

mêmes industries au tableau 17.6. En 1968, les expéditions de ces industries représentaient 69% de l'ensemble des expéditions manufacturières.

Bien qu'elles aient été choisies en fonction de l'importance de leurs expéditions, les 40 industries ont été classées par ordre décroissant du pourcentage d'intervention des quatre principales entreprises dans les expéditions de chaque industrie. Le tableau indique le nombre d'entreprises et d'établissements ainsi que certaines mesures de concentration. (On a dû omettre les données d'une industrie parce que les ratios de concentration des quatre principales entreprises qui la représentent sont confidentiels aux termes de la Loi sur la statistique.)

Il est intéressant de constater que sur les 20 industries les plus concentrées parmi les 40 retenues, trois seulement ne figurent pas également parmi les 20 principales industries du Canada du point de vue des expéditions. C'est dire que, sur le plan des expéditions, elles sont plus importantes que les 20 industries moins concentrées. On remarque également qu'en ce qui concerne le nombre total d'établissements les 20 industries les plus concentrées sont nettement de moindre envergure que les 20 industries les moins concentrées, les premières ne comptant environ que 2,244 établissements contre 15,457 pour les secondes, et ce, comme on vient de l'indiquer, en dépit de l'importance moindre de ces dernières du point de vue des expéditions. En d'autres termes, les industries les plus concentrées parmi les 40 observées sont de grandes industries ayant des établissements d'une taille moyenne nettement supérieure aux autres.

Une caractéristique des industries moins concentrées qui surprend peut-être de premier abord est que la tendance à la multiplicité des établissements est plus marquée chez elles que chez les 20 industries à plus forte concentration, la mesure provenant du nombre d'établissements par entreprise pour l'industrie ou pour les quatre principales entreprises. L'écart n'est pas énorme, mais son existence tient au fait que parmi les industries moins concentrées un bon nombre sont très dispersées géographiquement, de sorte que la croissance de l'entreprise doit s'exprimer par la construction ou l'acquisition de nouveaux établissements. Le nombre moyen d'établissements par entreprise pour les quatre principales entreprises égalait ou excédait cinq dans dix des 20 industries moins concentrées, atteignant jusqu'à 15.8 chez les fabricants d'aliments pour animaux et 13.5 dans le cas des boulangeries et fabriques laitières. Cinq industries seulement parmi les 20 plus concentrées possédaient cinq établissements ou plus par entreprise pour les quatre principales entreprises, bien qu'il s'agisse là encore d'industries pour la plupart dispersées géographiquement; les fabricants de boissons gazeuses venaient en tête avec 10.3 établissements par entreprise.

Bien que les quatre principales entreprises possèdent moins d'établissements par entreprise que le groupe des industries non concentrées, les industries plus concentrées se caractérisent néanmoins par une plus forte concentration des établissements. Le nombre total d'établissements dans les industries plus concentrées étant relativement faible, l'activité à établissements multiples des principales entreprises représente généralement un pourcentage plus important des établissements de l'industrie, même si cette activité n'est pas tout à fait aussi marquée que dans les 20 industries moins concentrées.

En bref, on peut dire que les 40 industries fortement concentrées sont de grandes industries ayant peu d'établissements, une moyenne élevée d'expéditions par établissement et une activité à établissements multiples par principales entreprises pas tout à fait aussi prononcée que chez les industries moins concentrées du groupe. Le ratio de taille moyenne des établissements pour les principales entreprises par rapport à la taille moyenne des établissements de l'industrie est généralement influencé par le fait que dans les industries extrêmement concentrées les principales entreprises déterminent elles-mêmes dans une grande mesure la taille moyenne des établissements de l'industrie. Toutefois, parmi les 40 industries les quatre principales entreprises possèdent des établissements dont la taille moyenne est sensiblement supérieure à celle des établissements de l'industrie et ce facteur est important dans la détermination du degré de concentration.

17.3 Aide de l'État à l'industrie manufacturière

17.3.1 Aide fédérale

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a pour fonctions de stimuler l'établissement, l'expansion et l'efficacité des industries manufacturières, de transformation et du tourisme, ainsi que d'élaborer des politiques relatives au commerce d'exportation et au commerce extérieur. Il aide les industries canadiennes à participer au progrès technologique et à en tirer